

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 7 novembre deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h32 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-11-221 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 12.1 Demande de prêt d'équipement municipal par monsieur Beaulieu*
- 12.2 Demande de rencontres pour le budget 2017*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-11-222 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'octobre 2016 se chiffrent à 15 865,92 \$
- Les factures payées durant le mois d'octobre 2016 se chiffrent à 4 739,57 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-11-223

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2016 au montant de 37 046,17\$.

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE-EXERCICE FINANCIER 2017

La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour l'exercice financier 2017 sont de :

Proportion médiane: 99%
Facteur comparatif: 1,01

Comparativement à l'exercice financier 2016:

Proportion médiane: 96%
Facteur comparatif: 1,04

Comparativement à l'exercice financier 2015:

Proportion médiane: 100%
Facteur comparatif: 1,00

5.4 RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Réjean Bernier a préparé un rapport sur la situation financière de la municipalité. Il en fait lecture.

5.5 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2016

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose les états financiers comparatifs des revenus et dépenses pour le second semestre.

5.6 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS SCOLAIRE 2016-2017 DE MONSIEUR LACROIX

16-11-224

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement des frais scolaire 2016-2017 de monsieur Lacroix pour les enfants inscrits à l'école de Saint-Marcel à 50%, et ce, lors de la réception de la liste fournie par la directrice tel que le mentionne la résolution #15-12-206.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 ENTENTE DE SERVICES-LOCALISATION DES FLOCAGES ET CALORIFUGES-SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.

16-11-225

Considérant la réception d'une entente de services pour la localisation des flocages et calorifuges par la Société Mutuelle de prévention inc.;

Considérant que depuis le 6 juin 2013 de nouvelles normes relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante étaient exigées;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu avait jusqu'au 6 juin 2015 pour se conformer;

Considérant qu'une visite avait été organisée pour l'inspection des lieux par la Mutuelle de prévention et que l'inspection pour l'amiante a été effectuée cette journée même à la demande de la directrice générale afin d'éviter des frais de déplacements au coût de 300\$ si l'inspection aurait eu lieu à une date ultérieure;

Considérant que l'entente propose un montant forfaitaire de 660\$ plus taxes applicables et que, comparativement aux ententes de services reçues auparavant, le montant est raisonnable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de services de la Société Mutuelle de prévention inc. pour la localisation des flocages et calorifuges de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au montant forfaitaire de 660\$ plus taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer l'entente.

5.8 ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE

16-11-226

Considérant que le 15 octobre les maires de la Partie 8 ont adopté la résolution numéro 16-10-267 autorisant l'adhésion de la municipalité du village de Sainte-Madeleine à la Partie 8 à compter du 1er janvier 2017;

Considérant qu'il convient de faire un addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique;

En conséquence, il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique et d'autoriser les personnes autorisées, soit monsieur le maire et la directrice générale, à signer l'entente.

5.9 RENOUELLEMENT D'ASSURANCE "LA MUNICIPALE" 2017-2018

16-11-227

Considérant la réception du renouvellement du contrat d'assurance "La Municipale" 2017-2018;

Considérant qu'une copie du contrat a été remise à chacun des membres du conseil;

Considérant qu'il faut compléter les données manquantes et modifier certaines sections du contrat;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement d'assurance "La Municipale" 2017-2018 en y apportant les modifications suivantes:

- Budget année 2016: 1 077 796\$, Écart: Surplus
- Mention circonstances qui pourraient occasionner des réclamations potentielles
- Section VI-Automobile: Tableau des véhicules: Sortir le véhicule #2 qui a été vendu en 2016

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Section VI-Automobile: Tableau des véhicules: Modifier l'utilisation du véhicule #8 pour Incendie/Urgence

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de renouvellement d'assurance "La Municipales" 2017-2018 lorsque les modifications auront été effectuées.

5.10 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, messieurs Robert Beauchamp, Mathieu Chicoine, Réjean Bernier et mesdames Rachel Barratt, Marguerite Desrosiers, Karyne Messier Lambert ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC: PRIORITÉS D'ACTION 2017-2018

16-11-228

Considérant que les membres du comité Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités;

Considérant que les municipalités devront identifier les priorités d'actions du service de police pour 2017-2018;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est appelé à identifier ses trois priorités d'actions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier les trois actions suivantes comme prioritaires:

- Opération Radar ciblée (en fonction des sites identifiés comme étant problématiques)
- Application du projet PIMP (Plan d'intervention en milieu public): volet incivilité, bruit, rassemblement de jeunes, consommation et trafic de drogue)
- Mettre en place des activités de prévention dans les écoles primaires et secondaires de la MRC spécifiquement pour contrer l'intimidation et la cybercriminalité et le Programme «Géni vélo».

6.2 RÉSOLUTION SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION DES POMPIERS

16-11-229

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Roger Couture et appuyé par madame Rachel Barratt et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

6.3 RÉUNION DE SECTEUR ACSIQ EN NOVEMBRE À ST-MARCEL

16-11-230 Considérant que la réunion de secteur de l'ACSIQ, réunissant tous les directeurs incendies de la région, aura lieu le 15 novembre 2016 à Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser pour la tenue de l'évènement un budget de 75\$ pour l'achat de nourriture et de breuvages pour les participants. Plusieurs articles seront fournis par la municipalité.

6.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION

16-11-231 CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération proposée à intervenir entre la Ville de Saint-Ours, les Municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, les parties se doteraient d'équipements de désincarcération communs suivant les modalités établies à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude serait désignée comme gardienne de ces équipements communs;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités ont établies, entre elles, les modalités relatives aux services de désincarcération dont elles souhaitent se doter, le tout tel qu'il appert des modalités édictées à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités consentent à ce que la municipalité gardienne soit celle qui puisse déposer les demandes de remboursement de frais pour appareil de désincarcération auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, tel qu'édicté à l'article 8.7 de ladite entente;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de mettre en place l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération pour offrir le service aux parties à l'entente, dès le 1^{er} janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT BEAUCHAMP
APPUYÉ PAR MONSIEUR MATHIEU CHICOINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE des résolutions adoptées par les autres municipalités, décrétant leur intention d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération; et

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

D'AUTORISER la municipalité gardienne des équipements communs à déposer les demandes de remboursement de frais pour appareil de désincarcération auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour toute désincarcération survenue sur le territoire que nous desservons, tel que convenu à l'article 8.7 de ladite entente;

La date d'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération sera le 1^{er} janvier 2017.

6.5 VISITE D'INSPECTION DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC-RECOMMANDATIONS

16-11-232

Considérant la visite de la Mutuelle des Municipalités du Québec sur les lieux de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu le 20 octobre 2016;

Considérant que la visite a permis d'identifier certains changements à apporter afin d'améliorer la sécurité des lieux et des bâtiments;

Considérant qu'un délai de 90 jours est fixé afin d'effectuer les modifications nécessaires, soit le 26 janvier 2017;

Considérant qu'un formulaire de recommandations a été remis à l'attention du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les corrections selon ses compétences et/ou de faire appel à un spécialiste dans le cas contraire.

6.6 ANALYSE DE L'ANNÉE 5 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Un résumé de l'analyse de l'année 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est donné aux membres du conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu par le directeur incendie.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 OPÉRATEURS DE CAMION DE DÉNEIGEMENT

16-11-233

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Mathieu Picard pour occuper le poste d'opérateur principal du camion de déneigement pour la saison 2016-2017, débutant le 1er novembre 2016 pour se terminer le 1 avril 2017 à raison de 22\$ de l'heure avec une garantie de 35 heures par semaine et à raison d'une fin de semaine sur deux. La surveillance des chemins en dehors des heures de travail de l'inspecteur municipal est assurée par le chauffeur en question. Les heures effectuées hors contrat seront payées à l'heure faite.

Il est également résolu de retenir les services de monsieur Marcel Stoycheff pour occuper le poste de deuxième conducteur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2016-2017 à raison de 20\$ de l'heure du 4 décembre 2016 au 1er avril 2017. Le deuxième chauffeur doit être disponible en tout temps durant la fin de semaine de congé du premier chauffeur à raison de 3 heures payées minimum par jour de garde de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche. Pour tout déplacement, le deuxième chauffeur est payé à raison de trois heures minimum. Aucune banque d'heure n'est garantie. Comme pour le premier chauffeur, la surveillance des chemins en dehors des heures de travail de l'inspecteur municipal est assurée par le chauffeur en question.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.2 ACHAT D'ABRASIF ET DE SEL

- 16-11-234** Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à se procurer l'abrasif chez Carrières St-Dominique et le sel nécessaire pour la saison 2016-2017 auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

7.3 APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DE CHANTIER

- 16-11-235** Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé par invitation des soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux de chantier;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laboratoire de la Montérégie, au montant de 2 993,95\$ taxes incluses.

7.4 MANDAT INGÉNIERIE-TRAVAUX DE PAVAGE RANG DE L'ÉGLISE NORD

- 16-11-236** Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite effectuer des travaux de pavage rang de l'Église Nord;

Considérant que la municipalité peut recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en vertu de l'entente inter-municipale signée;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation d'estimation avant projet, étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementales si requis, appel d'offres, fermeture de dossier.

Il est également résolu de préciser pour le mandat pour les travaux sur le ponceau du ruisseau des Lambert, rang de l'Église Nord de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la l'estimation d'avant-projet, l'étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementale si requis, appel d'offres, surveillance des travaux et fermeture du dossier.

7.5 DEMANDE DE SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

- 16-11-237** Considérant que la Municipalité de Saint-Louis demande une soumission pour le déneigement et le déglçage des rangs Bord-de-l'Eau Est et Bourgchemin Est sur une longueur totalisant 4,60 kilomètres pour la saison 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu offre ses services pour le déneigement et le déglçage des rangs Bord-de-l'Eau Est et Bourgchemin Est de la Municipalité de Saint-Louis pour un montant de 2 850\$ du kilomètre pour l'année 2016-2017.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2016. Trois avis d'infraction ont été donnés. Aucune plainte n'a été reçue.

Trois (3) permis ont été émis. Un (1) renouvellement de permis de rénovation, un permis de construction et un permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 97 000\$.

9.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16-11-238

Considérant que la formation du comité consultatif d'urbanisme date de 2014 et qu'il aurait dû être remis à jour pour 2016;

Considérant qu'un des membres ne fait plus partie de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et qu'il y a lieu de la remplacer;

Considérant qu'il y a lieu de demander aux membres présents de savoir s'ils ont l'intention de renouveler leur poste;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à rappeler les membres du comité consultatif d'urbanisme pour leur offrir de renouveler leur poste et /ou de prendre la liste d'appel pour combler les postes vacants.

9.3 NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT

16-11-239

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a retenu les services de la Firme GESTIM inc. pour le service d'urbanisme et d'inspection en bâtiment, environnement et règlement des nuisances (G-200);

Attendu que monsieur Éric Salois a été désigné par ladite firme pour agir comme inspecteur en bâtiment dans notre Municipalité, en remplacement de monsieur Guillaume Gendron;

Attendu que, selon l'Article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, monsieur Éric Salois a été désigné par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu comme arbitre pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant la clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Roger Couture

Appuyé par madame Rachel Barratt

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Éric Salois pour occuper le poste d'inspecteur en bâtiment, environnement, règlement de la MRC relatif au cours d'eau et aux boisés ainsi que le règlement sur les nuisances (G-200), sans oublier le poste d'arbitre selon l'Article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en remplacement de monsieur Guillaume Gendron.

Il est également résolu de nommer comme substitut à monsieur Éric Salois, messieurs Alexandre Thibault et monsieur Julien Dulude.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le souper d'Halloween a eu lieu, comme prévu, le vendredi 28 octobre 2016.

Comme pour le mois passé, la fête de Noël et le projet du pacte rural sont en préparation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10.2 TOURNOI DE SOCCER 2017-COMITÉ ORGANISATEUR

16-11-240

Considérant que le tournoi de soccer de la Ligue de soccer des Patriotes aura lieu à Saint-Marcel-de-Richelieu le 26 août 2017;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité organisateur constitué des cinq municipalités concernées par le tournoi;

Considérant qu'un membre du conseil municipal doit être assigné au dossier à partir de janvier 2017;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Marguerite Desrosiers comme membre assigné au comité organisateur du tournoi de soccer 2017 et madame Rachel Barratt comme substitut en cas d'absence de cette première.

10.3 DEMANDE DE CHANGEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL

16-11-241

Considérant la réception d'une demande de changement au contrat de travail par madame Marie-Soleil Gaudreau, ressource en loisirs;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le changement au contrat de travail de madame Marie-Soleil Gaudreau, ressource en loisirs.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #16-10-251: Règlement numéro 16-458 relatif au traitement des membres de la MRC des Maskoutains-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Avis signé du MAMOT concernant les zones inondables (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Résolution #16-10-254: Union des municipalités du Québec-Projet de loi No 106 Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives-Projet de résolution (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Résolution #16-10-252: Cauca-renouvellement de l'entente de services-suivi des négociations-Autorisation de conclure (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #16-095: Règlement numéro 118 modifiant le règlement numéro 111 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques-Adoption (Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains)
- 11.6 Résolution # 292-10-2016:Avis de retrait Entente d'aide Mutuelle des SSI des 5 municipalités-Saint-Hugues-Saint-Hélène-de-Bagot-Saint-Marcel-de-Richelieu-Saint-Barnabé-Sud-Saint-Simon (Municipalité de Saint-Barnabé-Sud)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

11.7 Résumé du congrès FQM 2016

11.8 CAUActualité-Volume 1 Édition 4

11.9 Présentation du programme de Cadet de la Sûreté du Québec 2016

11.10 Réseau de télécommunications d'urgence (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

12.1 DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL PAR MONSIEUR BEAULIEU

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

12.2 DEMANDE DE RENCONTRES POUR LE BUDGET 2017

Deux rencontre seront fixé au cour du mois de novembre.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-11-242

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h40.

Maire

Directrice générale